

371

DM19

Projet de réaménagement de la cellule no 6
au centre de traitement Stablex à Blainville
6212-03-126

NON à l'agrandissement de la poubelle toxique à Blainville

Mémoire sur le Projet
d'agrandissement du site de
Stablex pour décharge de
déchets toxiques à Blainville

Soumis au BAPE le 1 juin 2023

Climat Québec
Un nouveau **pays** pour agir véritablement

Table des matières

Présentation de Climat Québec	3
Projet de montagne de déchets toxiques de Stablex en résumé	3
Montagne de déchets toxiques à Blainville : stupidité ou magouille?	4
Recommandation 1:	5
Recommandation 2:	5
Recommandation 3 :	5
Moratoire sur l'importation de déchets dangereux par Stablex. Blainville ne doit plus servir de poubelle toxique pour les États-Unis	5
Recommandation 4 :	7
Le devoir et l'honneur du BAPE.....	7
Titre trompeur du Projet utilisé par le BAPE	7
Recommandation 5 :	7
Refus du président du BAPE de commander une étude sur la sécurité du procédé par des experts indépendants	7
Recommandation 6:	9
Refus du président du BAPE de demander la liste des clients de Stablex	9
Recommandation 7:	9
Responsabilités de la mairesse de Blainville Liza Poulin	9
Recommandation 8.....	11
Au nom du PRINCIPE DE PRÉCAUTION : 9 fois NON	11
1 : Non à une montagne de déchets toxiques à proximité de résidences	12
Recommandation 9.....	12
2 : Non à une montagne de déchets toxiques entourée des dernières tourbières de la région métropolitaine dont la Grande tourbière de Blainville	12
Recommandation 10.....	12
3 : Non à une montagne de déchets toxiques juste en amont d'un esker, recharge d'eau potable pour les agriculteurs de la région.....	12
Recommandation 11.....	13
4 : Non à une montagne de déchets toxiques qui ruisselle dans les affluents de la rivière des Mîles îles et du Fleuve St-Laurent	13
Recommandation 12.....	14
5 : Non au procédé douteux de ciment-stablex	14

Recommandation 13.....	15
6 : Non à une nouvelle conception de cellule jamais testée qui formera une montagne de 20 mètres de haut soit l'équivalent de 8 étages	15
Recommandation 14.....	17
7 : Non à une coupe à blanc de 69 hectares de forêt soit l'équivalent de 100 stades de football.	17
Recommandation 15.....	17
8 : Non à l'importation de déchets toxiques des États-Unis et de l'Ontario, Blainville ne doit pas servir de poubelle toxique pour nos voisins.....	17
Recommandation 16.....	18
9 : Non à un risque de post-fermeture qui est en fait un désastre annoncé	18
Recommandation 17	19
Un peu d'histoire pour ne pas répéter les mêmes erreurs	19
Conclusion	22

Présentation de Climat Québec

Climat Québec est un nouveau parti politique indépendantiste fondé en 2021 dédié à la crise climatique. Nous devons revoir de fond en comble nos façons de faire : du développement économique à la protection de nos forêts, de la gestion de la santé à celle de l'immigration et de l'ensemble des secteurs de l'État. Le climat doit devenir le prisme à travers lequel tous les autres enjeux sont évalués. Depuis sa création, Climat Québec s'est positionné à plusieurs reprises en faveur d'une action immédiate et robuste pour faire face à l'urgence climatique. Nous avons dénoncé le manque de volonté politique du parti au pouvoir et des autres partis à l'Assemblée nationale qui cultivent une trop grande proximité avec les lobbys pollueurs ce qui les empêchent de se tenir debout et de poser les actions nécessaires. De ce fait, Climat Québec se positionne totalement contre le projet de Stablex de continuer à enfouir des déchets toxiques à Blainville tant pour l'ancienne cellule 6 que pour la nouvelle cellule 6.

Projet de montagne de déchets toxiques de Stablex en résumé

- 8 millions de m³ de déchets toxiques = plus de 4 stades olympiques remplis à ras bord¹
- Déchets toxiques = arsenic, mercure, cyanure, plomb, cadmium et plein d'autres déchets dangereux inorganiques ainsi que des sols contaminés
- 69 hectares de forêts rasés = 100 terrains de football²
- Construction d'une montagne de 22 mètres de haut soit l'équivalent d'un édifice de 8 étages plein de déchets toxiques coulé dans du ciment sur de l'argile, un matériel instable
- À Blainville à proximité de quartiers résidentiels
- Sur un terrain entouré de tourbières dont la Grande tourbière de Blainville
- À proximité d'un esker, recharge pour la nappe d'eau souterraine qui alimente les agriculteurs de la région
- Un procédé, qui selon plusieurs sources, ne fonctionne pas et n'est pas inerte
- Une nouvelle conception des cellules d'emprisonnement des déchets toxiques qui n'a jamais été testée
- Dont 50% et plus des déchets toxiques sont importés des États-Unis et de l'Ontario

¹ Règle de trois à partir de l'article de La Presse, 22 mars 2023, Terrebone Le plus gros dépotoir au Québec veut s'agrandir

² 1 hectare = 10 000 m² et 1 terrain de football = 7 140 m²

Montagne de déchets toxiques à Blainville : stupidité ou magouille?

Le projet d'enfouissement de déchets toxiques de Stablex est une totale aberration. Le fait que les autorités municipales et le ministère de l'environnement aient participé à l'élaboration de ce projet qui est une bombe à retardement démontre à quel point ces autorités ont perdu de vue le bien commun pour choisir servir les grands pollueurs au détriment de la santé des citoyens et de la nature. Il y a clairement un problème de corruption des mentalités pour en arriver là.

Ça ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre que d'enfouir des déchets toxiques (arsenic, cyanure, mercure, plomb, cadmium, etc.) en plein milieu urbain, sur un site entouré de tourbières de grandes valeurs, c'est totalement irresponsable. Climat Québec et les citoyens de Blainville doivent se battre contre la mairesse Liza Poulin qui penche nettement du côté de Stablex et contre le ministère de l'environnement qui se fie aveuglément aux données de Stablex sans aucun esprit critique. C'est vraiment pathétique...

Pour ajouter l'insulte à l'injure, 50% et jusqu'à 80% selon les années des déchets toxiques qui sont enfouis à Stablex sont importés des États-Unis et de l'Ontario de. Les compagnies américaines et ontariennes utilisent Blainville comme poubelle toxique. Traverser les frontières et changer de juridiction, c'est une façon pratique pour les compagnies américaines de se débarrasser de leur responsabilité en cas de contamination et de s'épargner de très coûteuses décontaminations en cas de désastre.

Il n'y a pas de demi-mesure, il n'y a pas d'amélioration ou d'ajustement possible au projet de Stablex, cela doit être un NON CLAIR, FORT ET PUISSANT.

Blainville a assez donné dans les déchets toxiques. Jamais le projet de Stablex n'aurait dû être autorisé au début des années 80. La vaste majorité des citoyens étaient contre. Une pétition de près de 5 000 noms contre le projet avait été déposée. Le BAPE avait fait toute une série de recommandations de surveillance qui n'ont jamais été appliquées. Il faut arrêter ce désastre maintenant. Le BAPE doit dire non au projet de Stablex. Sachant que l'ancienne cellule 6 n'est pas encore autorisée par le ministère de l'environnement et que la poursuite des activités de Stablex à Blainville est préjudiciable pour la santé des citoyens et des écosystèmes, le BAPE doit de plus recommander au ministre de ne pas donner les autorisations pour exploiter l'ancienne cellule 6.

Comme le site de Stablex est le seul site commercial au Québec de dépôt final des déchets toxiques inorganiques et que de continuer son exploitation par un agrandissement est hors de question, le BAPE devrait élargir et prolonger son mandat actuel. Il doit faire une analyse plus

globale qui permettrait de documenter comment diminuer à la source au maximum les déchets toxiques, d'évaluer la meilleure méthode de traitement final avec des avis d'experts indépendants ainsi que d'identifier des sites alternatifs moins risqués pour la santé humaine et les écosystèmes. La cellule 5 n'est pas encore pleine et en arrêtant l'importation des déchets dangereux de l'extérieur du Québec, elle pourrait suffire le temps que le BAPE termine son mandat élargi.

Recommandation 1:

Climat Québec demande au BAPE de recommander au ministre de refuser carrément le projet.

Recommandation 2:

Climat Québec demande au BAPE de recommander au ministre de refuser d'émettre les autorisations nécessaires pour l'exploitation de l'ancienne cellule 6.

Recommandation 3 :

Climat Québec demande au BAPE de demander au ministre d'élargir et de prolonger son mandat afin de réaliser une consultation plus large qui permettrait d'identifier les réductions à la source, d'évaluer la meilleure méthode de traitement (le procédé Stablex n'étant pas inerte) ainsi que d'identifier des sites alternatifs moins risqués pour la santé humaine et les écosystèmes.

Moratoire sur l'importation de déchets dangereux par Stablex. Blainville ne doit plus servir de poubelle toxique pour les États-Unis

La compagnie Stablex reçoit depuis 40 ans des déchets toxiques comme de l'arsenic, du mercure, du cyanure, du plomb et du cadmium dont les compagnies étatsuniennes se débarrassent. On parle de quantités très importantes jusqu'à 96 000 tonnes par année dans les dernières années qui proviennent des États-Unis. Ces déchets toxiques sont enfouis en plein milieu urbain, sur un site entouré de tourbières exceptionnelles, avec un procédé douteux qui serait loin d'être aussi sécuritaire que le prétend Stablex et le tout sans aucune surveillance indépendante. Les déchets reçus par Stablex à Blainville proviennent de 800 km à la ronde selon les dires de Stablex.

À notre connaissance, il n'y a pas d'autre site d'enfouissement pour les déchets dangereux inorganiques au Québec à part les déchets dangereux qui sont enfouis sur le site même des usines les produisant.

Lors de la séance d'information du 8 mars, nous avons appris que 45% à 50% des déchets dangereux étaient importés les dernières années, surtout des États-Unis et aussi de l'Ontario. Ce pourcentage a déjà été de 70% à 80 % en 1986 et 1988³ respectivement. De plus, le tonnage autorisé a considérablement augmenté d'année en année, passant de 75 000 à 225 000 tonnes.

Il est vrai que les questions d'importations sont de la juridiction du Canada. Toutefois dans le cas de Stalex, ils ont une autorisation du ministre de l'environnement qui leur permet d'importer des déchets dangereux inorganique des États-Unis jusqu'à une limite de 45% des quantités enfouies par année, selon les affirmations de Stalex au BAPE.

Climat Québec a déjà demandé qu'une motion de l'Assemblée nationale soit adoptée par tous les élus d'ici la fin de la présente session parlementaire afin de forcer le ministre de l'environnement à retirer le droit qu'il a octroyé à Stalex d'importer des déchets dangereux sur un terrain appartenant au ministère de l'environnement. . La motion pourrait se lire comme suit :

« Que l'Assemblée nationale appuie les citoyens de Blainville pour la protection de leur milieu naturel, de leur eau souterraine et des effluents que sont la rivière Aux chiens et la rivière des Mille îles ainsi que pour la préservation de la Grande tourbière de Blainville.

Qu'elle demande au gouvernement de mettre en place un moratoire de 5 ans sur l'importation de déchets dangereux à Blainville en remplaçant le 45% par 0% pour les quantités provenant de l'importation des déchets dangereux par Stalex. Ce moratoire permettra au gouvernement de se donner le temps d'évaluer les alternatives possibles au projet d'agrandissement d'enfouissement de déchets dangereux à Blainville. »

Ce moratoire permettrait de réduire de près de moitié les quantités de déchets toxiques enfouis annuellement à Blainville. Il permettrait donc de prolonger la durée de vie de la cellule 5 actuellement en exploitation de 2 à 4 ans environ. Cela donnerait le temps au gouvernement de revoir l'ensemble du dossier du traitement final des déchets toxiques afin de cesser définitivement les importations de déchets dangereux pour enfouissement, d'augmenter la réduction à la source au maximum, d'évaluer la meilleure méthode de traitement final avec des avis experts indépendants ainsi que d'identifier des sites alternatifs moins risqués pour la santé humaine et les écosystèmes.

³ Cahiers géographie du Québec, vol 38, no 105, p. 362, décembre 1994

Recommandation 4 :

Climat Québec demande au BAPE de recommander au ministre de façon explicite de prendre les moyens pour arrêter l'importation des déchets des États-Unis en baissant de 45% à 0% le niveau d'importation permis par le ministère de l'environnement dans les autorisations à Stablex.

Le devoir et l'honneur du BAPE

Titre trompeur du Projet utilisé par le BAPE

Stablex a intitulé son projet : *Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex*. C'est un titre qui est trompeur. En effet, le projet présenté n'est pas du tout un réaménagement de la cellule 6 prévue en 1981, mais plutôt la construction d'une toute nouvelle cellule. L'emplacement est différent, la conception est différente, la durée de vie passe de 15 ans à 40 ans et le volume est plus que le double de celui prévu pour l'ancienne cellule 6. En fait le volume demandé représente à peu de chose près toutes les quantités qui ont été enfouies ces 40 dernières années. C'est donc un projet de doublement de la capacité d'enfouissement de déchets dangereux de Stablex. Plusieurs intervenants dont Climat Québec ont signifié au président de la commission M. Zayed que l'utilisation par le BAPE d'un titre trompeur ressemblait au mieux à de la complaisance au pire à de la complicité. Au lieu d'être ouvert à corriger le tir, M. Zayed a semblé plutôt agacé par la remarque. Pour Climat Québec il est clair que le BAPE ne devrait pas accepter de se faire le haut-parleur de la propagande du pollueur. Il n'est pas trop tard, le président de la commission ainsi que son équipe peuvent corriger le tir.

Recommandation 5 :

Climat Québec demande au BAPE de changer le titre qu'il donne au projet dans l'ensemble de ses écrits pour arrêter de véhiculer de fausses informations et arrêter de participer à la propagande de Stablex. Il pourrait utiliser un titre plus descriptif et neutre tel que *Projet d'agrandissement du site de Stablex pour décharge de déchets toxiques à Blainville*

Refus du président du BAPE de commander une étude sur la sécurité du procédé par des experts indépendants

Le 9 mai, lors de la première partie des audiences du BAPE à St-Eustache, Climat Québec a fait une demande au président du BAPE, M. Zayed. Étant donné que nous avons appris d'un témoin oculaire le 8 mars que le produit stablex (ciment-déchets toxiques) ne s'était pas solidifié comme prétendu, Climat Québec a demandé que le président commande une étude indépendante sur les prétentions de Stablex concernant la sécurité de leur produit basé sur les éléments suivants :

* Le procédé Stablex vient du brevet britannique Sealosafe. Ce procédé n'est plus utilisé voire même interdit au Royaume-Uni depuis les années 90 car il ne se solidifiait pas comme prétendu.

* Un lanceur d'alerte, Serge Paquette, un ex sous-traitant de Stablex est venu témoigner le 8 mars 2023 au micro du BAPE qu'il a constaté à plusieurs reprises que le ciment dans les cellules ne s'était pas solidifié comme prétendu.

* Un rapport dévastateur des enquêteurs du ministère de l'environnement de 1990 (la défunte police verte) rapporte que le stablex/ciment n'est pas inerte, que les cellules d'enfouissement ne sont pas étanches et que le liquide est tellement contaminé qu'il se qualifie comme déchet toxique, que le stablex/ciment n'est pas solidifié, qu'il y a du ruissellement toxique.

De plus, nous avons appris que la commission Charbonneau celle des années 1990 sur les déchets dangereux avait elle aussi conclu que le produit ciment-stablex n'était pas inerte donc représentait des risques de contamination.

La réponse du président a été très décevante. Il nous a confirmé qu'il avait les moyens et les pouvoirs de le faire mais il a dans un premier temps prétexté un manque de temps pour procéder à une telle étude. Climat Québec lui a fait remarquer que cette étude pouvait très bien être réalisée en deux volets. Dans un premier volet, une revue de littérature et rencontre avec M. Serge Paquette et des travailleurs de Stablex. Si les doutes se confirment, un deuxième volet avec une étude terrain. Le BAPE, pour des motifs raisonnables, peut tout à fait prolonger son mandat. Dans ce cas-ci, si effectivement le premier volet démontre que toutes les informations pointent vers la confirmation que le stablex ne se solidifie pas toujours et donc n'est pas sans danger pour la santé de la population, c'est un motif plus que raisonnable pour prolonger le BAPE. Le président a alors esquivé la demande en disant qu'il pourrait mettre la demande d'étude indépendante dans ses recommandations au ministre. Or les recommandations fondamentales du BAPE de 1980 n'ont pas été suivies par le ministre et le ministère depuis. M. Zayed le sait pertinemment et il sait à quel point le ministre actuel de l'environnement est conciliant avec les pollueurs. Ce faisant, il abdique ses responsabilités. Il est de son devoir et de son honneur de prendre tous les moyens à sa disposition pour éclairer le ministre. Il n'a pas de pouvoir de décision mais il a un grand pouvoir d'influence. En refusant de commander une étude indépendante, le président du BAPE abdique ses responsabilités face à la sécurité des citoyens. Ce faisant, il diminue son influence auprès du ministre, nuisant de ce fait à la réputation du BAPE. Une étude indépendante qui confirmerait la nocivité du procédé serait déterminante dans la décision du ministre. En effet, il serait difficile voire impossible au ministre d'ignorer les résultats de l'étude et d'autoriser le projet de Stablex sachant noir sur blanc qu'il met à risque la santé de la population de Blainville et de la région.

Recommandation 6:

Climat Québec demande au président du BAPE de commander une étude réalisée par des experts indépendants sur la sécurité du procédé et du produit Stablex en deux étapes :

Première étape : revue de littérature et échange avec des témoins oculaires. Deuxième étape au besoin : relevé sur le terrain et analyse par des experts externes indépendants.

Refus du président du BAPE de demander la liste des clients de Stablex

Lors de la séance du 9 mai en soirée de la première partie des audiences publiques, Climat Québec a demandé d'avoir la liste des clients de Stablex. Il faut savoir qu'il y a une loi au Québec qui permet d'avoir accès à ce genre d'information étant donné que ce sont des produits dangereux pour la santé. Comme Stablex avait mentionné avoir 600 clients et que cela fait beaucoup, Climat Québec a demandé de recevoir minimalement la liste de ses clients des États-Unis.

Nous avons reçu un refus rapide de la part du président du BAPE M. Zayed. Il confirme avoir les pouvoirs de demander la liste des clients de Stablex mais il refuse de les exercer. Il n'y voit « aucun intérêt » et « aucune importance ». C'est tout de même surprenant que la source des déchets toxiques ne l'intéresse pas! Il refuse donc de demander la liste immédiatement. Il va prendre la demande en délibéré mais on voit bien à son ton qu'il n'y aura pas de suite.

C'est dommage car ce faisant, M. Zayed refuse de faciliter la vie des participants qui auront alors à faire une démarche longue et fastidieuse d'accès à l'information en vertu d'une loi particulière aux produits dangereux. De plus, l'information arrivera trop tard pour la préparation des mémoires qui devaient être déposés le 1^{er} juin à midi.

Recommandation 7:

Climat Québec demande au président du BAPE d'exiger de Stablex et du ministère de l'environnement la liste des clients qui paient Stablex pour se débarrasser de leurs déchets toxiques, minimalement les clients des États-Unis. Climat Québec demande au président du BAPE de rendre cette liste disponible au public en toute transparence évitant ainsi une démarche supplémentaire aux participants à travers une demande d'accès à l'information spécifique pour les déchets dangereux.

Responsabilités de la mairesse de Blainville Liza Poulin

Nous avons accepté de porter la parole des citoyens de la municipalité de Blainville en allant déposer la pétition « Sauvons la tourbière de Blainville » signée par plus de 2 500 personnes à la séance du conseil municipal le 18 avril dernier. Il était aussi assez surprenant d'entendre la mairesse déclarer qu'elle appuyait totalement la préservation de la Grande tourbière de Blainville mais que le Grande tourbière et le projet de Stablex étaient deux choses différentes. Le site de

Stablex est contigu à la Grande tourbière. Comme le site de Sablex pour empiler les déchets toxiques est un peu surélevé par rapport à la Grande tourbière, toute contamination du site de Stablex se déversera automatiquement dans la Grande tourbière et les autres tourbières environnantes. Il est dommage que la mairesse laisse croire à une réalité contraire.

Lors de la même séance, nous avons demandé à la mairesse de faire faire une analyse par le contentieux de la ville, afin que la ville casse l'entente de principe signée par l'administration municipale précédente pour la vente d'un terrain à Stablex pour enfouir les 8 millions de m³ de déchets toxiques prévus avec l'agrandissement de Stablex. La vente est prévue au coût de 14 millions de \$. La mairesse n'a pas donné suite à notre demande. Il est vrai qu'elle faisait partie de l'ancienne administration municipale comme conseillère mais ce n'est pas elle qui a signé l'entente de principe. Sans la vente du terrain appartenant à la municipalité, le projet d'agrandissement de Stablex ne peut pas se réaliser. C'est un élément clé du dossier.

Voyant la méconnaissance de la mairesse Liza Poulin, nous nous sommes présentés également le 16 mai dernier au conseil municipal plus nombreux cette fois. Toutes les questions, sauf une, portaient sur Stablex. Les citoyens ont demandé à la mairesse un référendum sur le projet de Stablex. La mairesse a prétendu qu'elle n'avait pas le temps d'ici la fin du BAPE de tenir le référendum et que de toute façon la décision n'appartient pas au municipal. Climat Québec lui a fait alors valoir qu'il est vrai qu'elle n'a pas un pouvoir de décision directe sur le projet mais qu'elle a un pouvoir d'influence très important et que la tenue d'un référendum lui donnerait un bon rapport de force face au ministre de l'environnement. Climat Québec lui a également fait remarquer que d'ici le mois de septembre, la municipalité a tout à fait le temps de tenir un référendum sur le projet de Stablex. À grand problème, grand moyen. Ce référendum aurait le grand avantage d'informer l'ensemble des citoyens du danger qui les guette. Il n'y avait aucune ouverture ni de la mairesse ni des conseillers et conseillères.

La mairesse et les conseillers ont pu constater que leur inaction ne passe pas inaperçue.

Pour essayer de comprendre le parti pris de la ville de Blainville pour Stablex, Climat Québec a demandé lors de la première partie du BAPE, le 10 mai en après-midi, que la ville et/ou Stablex fournisse l'ensemble des montants versé par Stablex à la municipalité et la communauté de Blainville.

- Stablex verse près de **465 000\$** annuellement en taxes municipales à la ville de Blainville
- Stablex verse également en commandite **13 000\$** à la ville de Blainville par année
- De plus, Stablex s'est engagé à verser **120 000\$** pour soutenir la candidature de Blainville pour les Jeux du Québec 2026

- Stablex a versé aussi **170 000\$** à différents organismes dans la communauté dans les 5 dernières années.

Il faut ajouter à cela l'entente de principe de 14 M\$ si la ville vend son terrain à Stablex.

Cela nous semble peu pour expliquer un aussi évident parti pris, en tenant pour acquis que le terrain pourrait trouver un autre acquéreur et fort probablement à un bien meilleur prix pour la ville. Certains anciens nous ont expliqué qu'en 1980, la ville de Blainville avait pris fait et cause pour Stablex pour avoir une sortie d'autoroute qu'elle réclamait depuis longtemps au ministère du transport. C'est ce qu'on appelle vendre son âme pour pas chère. Il y a vraiment lieu de se poser *la question qui tue* : quelles sont les vraies raisons de l'appui implicite de la mairesse à Stablex?

La mairesse a également lancé, pour expliquer son appui implicite au projet de Stablex, que si elle refusait le projet d'agrandissement sur le terrain de la ville nommé nouvelle cellule 6, Stablex exploiterait l'ancienne cellule 6 qui est à proximité des résidences qui elle est déjà autorisée. Climat Québec lui a fait remarquer que c'était faux. L'ancienne cellule 6 n'a pas reçu les autorisations du ministère pour être exploitée. Elle s'est donc reprise en donnant les détails et à l'évidence, elle savait très bien qu'il manquait des autorisations à l'ancienne cellule 6 pour être exploitée. Il est dommage que la mairesse ait tenté d'induire en erreur ses concitoyens. C'est très grave.

Climat Québec et plusieurs citoyens seront présents au prochain conseil municipal de Blainville pour faire entendre nos voix et essayer de faire entendre raison à la mairesse et à l'ensemble des conseillers municipaux.

Recommandation 8

Climat Québec demande au BAPE de rencontrer la mairesse ainsi que son conseil municipal afin de mieux comprendre les motifs de leur appui implicite au projet de Stablex à l'encontre de la santé et de la volonté des citoyens.

Au nom du PRINCIPE DE PRÉCAUTION : 9 fois NON

Chacune des raisons suivantes prises individuellement est suffisante pour justifier le refus du projet de Stablex au nom du PRINCIPE DE PRÉCAUTION. Additionner, elles deviennent un cri assourdissant, un monstre d'évidences, qu'il devient impossible de ne pas entendre et de ne pas voir. Faire autrement serait de se faire complice de la construction d'une bombe à retardement.

1 : Non à une montagne de déchets toxiques à proximité de résidences

La ville de Blainville s'est grandement développée depuis les 40 dernières années. Des quartiers entiers se sont construits juste à côté des installations existantes de Stalex et pas très loin du site projeté pour la montagne de déchets toxiques. D'ailleurs, plusieurs nous ont rapporté qu'un des arguments de vente des maisons très cossues était qu'il y avait une zone de conservation à la bordure du quartier. En fait, ce n'est pas une zone de conservation mais bien une zone tampon à une activité industrielle toxique.

Il est clair que le risque lié à une montagne de déchets toxiques à proximité de résidences est inacceptable.

Recommandation 9

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** pour protéger les quartiers à proximité pour la santé des citoyens de Blainville. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stalex.

2 : Non à une montagne de déchets toxiques entourée des dernières tourbières de la région métropolitaine dont la Grande tourbière de Blainville

Le site projeté est entouré de tourbières dont la Grande tourbière de Blainville. Il comporte quelques milieux humides qui se sont développés au fil des ans. C'est un terrain qui n'aurait jamais dû être zoné industriel. Le site est légèrement surélevé par rapport aux tourbières. Toute eau de ruissellement contaminée se dirigera inmanquablement vers les tourbières. Et ce sera le début de la fin pour la Grande tourbière de Blainville. Contrairement à ce que prétend la mairesse de Blainville Liza Poulin, la protection de la Grande tourbière de Blainville est directement liée au refus du projet de construire une montagne de déchets toxiques de Stalex.

Il est clair que le risque de contamination de la Grande tourbière de Blainville ainsi que des autres tourbières qui entourent le site projeté pour les déchets toxiques de Stalex est inacceptable.

Recommandation 10

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** pour protéger la Grande tourbière de Blainville et les autres tourbières entourant le site prévu de Stalex. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stalex.

3 : Non à une montagne de déchets toxiques juste en amont d'un esker, recharge d'eau potable pour les agriculteurs de la région

Le nouveau site prévu avec l'achat d'un terrain à la ville de Blainville est juste en amont d'un esker selon des participants présents. Un esker c'est la zone de recharge de l'eau souterraine. Cet esker alimente en eau potable les puits des agriculteurs ainsi que l'eau potable de la région allant jusqu'à Sainte-Thérèse. Une contamination de cet esker est plus que probable selon un ancien sous-contractant de Stablex. En effet, l'absence de membrane, la détérioration beaucoup plus rapide que prévu des membranes en fonction des conditions qui sont loin d'être idéales.

Il est clair que le risque lié à la contamination de l'eau souterraine, source d'eau potable pour les agriculteurs de la région est inacceptable.

Recommandation 11

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** pour protéger les eaux souterraines qui sont source d'eau potable pour les agriculteurs de la région. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stablex.

4 : Non à une montagne de déchets toxiques qui ruisselle dans les affluents de la rivière des Mille Îles et du Fleuve St-Laurent

Avec la crise climatique, les événements extrêmes se multiplieront. Des pluies diluviennes vont tomber sur la montagne de déchets toxiques lors de l'exploitation et vont ruisseler vers le ruisseau Lockhead. Ensuite, comme les membranes ne sont pas étanches et que les couches d'argile peuvent bouger, comme les périodes gel/dégel beaucoup plus fréquentes endommageront plus rapidement les membranes, la pluie va s'infiltrer dans la montagne de déchets toxiques et ruisseler vers le ruisseau Lockhead emportant avec elle des contaminants toxiques.

Le ruisseau Lockhead alimente la rivière au Chien qui se déverse dans la rivière des Mille Îles à quelques 100 mètres en amont de la prise d'eau de la municipalité de Terrebonne. Une contamination de la rivière Au chien par les déchets toxiques de Stablex viendrait contaminer la prise d'eau potable des citoyens de Terrebonne et c'est directement leur santé qui serait affectée. Comme la rivière de Mille Îles se jette dans le Fleuve St-Laurent, ce sont l'ensemble des citoyens en aval de Terrebonne qui sont à risque.

Il est clair que le risque de contamination des eaux de surface en aval du site de déchets toxiques de Stablex est inacceptable.

Recommandation 12

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **principe de précaution** pour protéger les eaux de surface. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stablex.

5 : Non au procédé douteux de ciment-stablex

Le procédé de Stablex consiste à mélanger une poudre de déchets toxiques avec du ciment. Les administrateurs de Stablex prétendent que le ciment se solidifie et qu'ainsi les déchets toxiques deviennent inertes.

Premièrement, tout le monde sait que le ciment se dégrade dans le temps. Ce n'est pas pour rien que les viaducs et autres infrastructures urbaines doivent être entretenues et même reconstruites.

Deuxièmement, nous avons un témoin oculaire, un ancien sous-traitant de Stablex, qui lors de la séance du 8 mars du BAPE a témoigné en disant que du ciment-stablex ne s'était pas solidifié dans les anciennes cellules.

Troisièmement, un rapport dévastateur de la police verte de 1990⁴ écrit :

que le produit Stablex solide n'est pas inerte et qu'il n'est pas conforme à l'image présentée aux audiences publiques.

Un produit pas inerte, cela veut dire que les éléments toxiques peuvent se mélanger à l'eau qui devient un contaminant toxique à son tour.

Quatrièmement, le rapport de la commission Charbonneau du début des années 1990 sur les déchets dangereux en vient à la même conclusion.

Cinquièmement, des études britanniques confirment les mêmes problèmes liés au procédé Sealosafe, nom du procédé Stablex breveté au Royaume Uni.

⁴ DB14 (10 juillet 1990, 108 pages PDF, pdf, 8 Mo) [Rapport d'enquête, 10 juillet 1990](#)

Sixièmement, Stablex elle-même confirme que l'eau qui traverse les déchets, le lixiviat, est tellement contaminé qu'il l'intègre comme déchet toxique dans leur procédé. Clairement, leur ciment-stablex n'est pas inerte.

Les preuves sont accablantes. Il n'est pas normal que Stablex ait pu continuer comme si de rien n'était à utiliser son procédé de ciment-stablex.

Il est clair que le procédé stablex n'est pas sécuritaire et il est donc inacceptable de poursuivre son autorisation.

Recommandation 13

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** étant donné tous les problèmes soulevés liés au procédé de ciment-stablex qui, selon plusieurs études et témoignages, ne rencontre pas du tout les prétentions de Stablex. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stablex.

6 : Non à une nouvelle conception de cellule jamais testée qui formera une montagne de 20 mètres de haut soit l'équivalent de 8 étages

La nouvelle conception proposée pour le nouveau site n'a jamais été testée et n'a fait l'objet d'aucune validation par une expertise indépendante. Avec la nouvelle conception, on ne parle plus d'enfouissement de déchets toxiques dans un trou mais de la formation d'une montagne de déchets toxiques. Cette nouvelle conception permet à Stablex de réduire ses coûts de dizaines de millions de dollars, mais la stabilité de la construction est fortement questionnée. En effet, selon un ancien sous-traitant de Stablex qui connaît très bien le terrain, la nouvelle conception implique une construction de plusieurs étages sur plusieurs pieds d'argile. L'argile étant un matériau non structurant, la nouvelle construction serait susceptible de s'enfoncer sous le poids du ciment-stablex empilés sur plusieurs étages. L'argile risquerait de friser de chaque côté provoquant un affaissement important et l'argile contaminée pourrait se déverser dans l'esker à proximité. Il y a donc encore ici des risques importants de contamination de l'esker.

Lors de la première partie des audiences, une question d'un citoyen, l'ancien sous-traitant de Stablex, portait sur le calcul de la charge portante par Stablex. Stablex a confirmé qu'elle n'avait pas fait le calcul le trouvant inutile. Elle a plutôt donné des détails sur la compression de l'argile qui est autre chose. De plus, même ses calculs de compression d'argile n'ont fait l'objet d'aucune expertise indépendante et ils ne nous ont présenté aucun calcul de sensibilité de leurs hypothèses de départ.

Il y a aussi toute la question de la durée de vie des membranes qui est très inquiétante. Nous avons pu constater que Stablex et les gens du ministère de l'environnement se complaisent dans des évaluations très théoriques dans des conditions idéales qui ne sont pas celles de la vraie vie. De plus, il est impossible de garantir que la mise en place des membranes, tant au niveau des joints que de la couverture, est parfaite. La membrane peut déchirer, peut se déplacer, peut se détériorer plus rapidement lors des travaux. Il est assez incroyable de voir les gens de Stablex et du ministère nous affirmer sans rire que les membranes durent des centaines d'années, jusqu'à 800 ans. C'était à qui mieux mieux.

Nous avons finalement reçu le document présentant la garantie du fournisseur de membrane. Celui-ci ne garantit la membrane que pour seulement 5 ans. Pas des centaines d'années mais 5 ans, et ce seulement pour supporter des conditions normales. Les périodes de gel et dégel du Québec et les grosses chaleur d'été font-elles partie des conditions normales?

371 **DA10**
Projet de réaménagement de la cellule no 6
au centre de traitement Stablex à Blainville
6212-03-126

MF-VEN-04
Rev : 00 / 03-30-01
Page 1 of 2



SOLMAX INTERNATIONAL INC. – SPECIMEN STANDARD LIMITED WARRANTY

PROJECT:
ADDRESS:

GEOMEMBRANE TYPE:
EFFECTIVE DATE:

SOLMAX hereby warrants to **BENEFICIARY** that the geomembrane sold for the above mentioned **PROJECT** ("SOLMAX geomembrane") conforms at the time of sale to the specifications of SOLMAX, and to be free from manufacturing defects, and to be able to withstands normal weathering for a period of 5 years from the above **EFFECTIVE DATE** for normal use in approved applications.



Les membranes sont censées empêcher l'eau de pluie d'entrer dans les cellules et empêcher le lixiviat de percoler dans l'eau souterraine. Les enquêteurs de la police verte dans leur rapport du début des années 1990 ont clairement confirmé que les anciennes cellules ne sont pas étanches. Nous avons des témoins oculaires qui nous confirment la même chose. Même Stablex nous affirme que le lixiviat des cellules devra être pompé à perpétuité. C'est donc que les cellules ne sont pas étanches.

Il est clair que le risque lié à la nouvelle conception des cellules ainsi qu'à la durée de vie des membranes est inacceptable.

Recommandation 14

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** car la nouvelle conception des cellules n'a jamais été testée et de plus la garantie du fournisseur des membranes n'est que de 5 ans. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stalex.

7 : Non à une coupe à blanc de 69 hectares de forêt soit l'équivalent de 100 stades de football.

Stalex vont raser 69 hectares de boisé soit l'équivalent de 100 stades de football. Nous avons besoin des boisés urbains qui sont de véritables poumons pour les citoyens. Les boisés urbains se font de plus en plus rares, il ne faut pas les raser mais au contraire les préserver. Avec la crise climatique qui s'amplifie, les forêts sont un outil indispensable de captage de carbone. Nous n'avons plus le luxe de les raser.

Il est clair que la perte de 69 hectares de forêt urbaine est inacceptable.

Recommandation 15

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** pour protéger les 69 hectares de forêts. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser le projet de Stalex.

8 : Non à l'importation de déchets toxiques des États-Unis et de l'Ontario, Blainville ne doit pas servir de poubelle toxique pour nos voisins.

Stalex appartient à une compagnie américaine depuis fort longtemps et depuis quelques années à l'américaine Republic Services. Elle importe depuis 40 ans des déchets toxiques de l'extérieur du Québec à hauteur de 50% et même jusqu'à 80 % certaines années. Elle prévoit dans son plan d'affaire continuer à importer des déchets particulièrement des États-Unis car cela doit être très payant. En effet, les pollueurs étatsuniens ont tout avantage à exporter leurs déchets. Ce faisant, ils ne sont plus soumis aux lois américaines.

Nous avons appris que c'est le ministère de l'environnement qui fixe le plafond d'importation. Il est actuellement de 45% des déchets toxiques reçus annuellement. Il faut aussi mentionner que le ministère de l'environnement ne fait aucune validation sur le terrain et se fie aveuglément à Stalex pour le respect de ce 45%.

Il n'est pas normal que le Québec importe des déchets toxiques dont se débarrassent les pollueurs des États-Unis et de l'Ontario. Le Québec et Blainville ne doivent pas servir de poubelle toxique pour nous voisins à l'ouest ou au sud.

Il est clair que l'importation de déchets toxiques dangereux est inacceptable pour la santé humaine et celle de la nature.

Recommandation 16

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** en refusant l'importation de déchets toxiques de nos voisins. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser le projet de Stablex.

9 : Non à un risque de post-fermeture qui est en fait un désastre annoncé

Les déchets dangereux sont « encapsulés » dans du béton. Nous savons tous que le béton s'effrite avec le temps. Les mouvements de sol et les infiltrations d'eau vont venir affaiblir l'étanchéité du ciment-stablex. D'ailleurs aux dires même des promoteurs, du lixiviat contaminé se retrouve déjà dans le fond des anciennes cellules qu'ils doivent pomper et traiter. De plus, selon le témoignage d'un des participants présents lors de la rencontre du 8 mars, il est arrivé que le ciment-stablex ne se soient pas solidifiés avant l'enfouissement. Les ciment-stablex n'avaient pas pris comme on dit dans le langage courant. Il est évident que ce ciment-stablex « pas pris » est déjà en train de contaminer les eaux d'infiltration qui sont soit pompées, soit perdues dans le sol si la cellule n'est pas étanche. Avec le nouveau projet d'agrandissement de Stablex, ce serait l'esker qui serait contaminé par le ciment-stablex « pas pris » et une cellule pas étanche.

La question n'est pas *S'il y aura un désastre?* mais *Quand et de quelle ampleur sera le désastre?* Dans le cas des anciennes cellules, tous les risques de post-fermeture reviendront à l'État québécois, donc à toute la société. Dans le cas de la nouvelle cellule, le risque de post-fermeture reviendrait fort probablement à la ville de Blainville qui clairement n'a ni les compétences ni les ressources financières pour faire face à ce genre de désastre.

Le fond de post fermeture de quelques millions de \$ est largement insuffisant pour faire face à la post fermeture du site de Stablex. C'est même une insulte à l'intelligence. Le lixiviat doit être pompé à perpétuité. De plus, en cas de contamination fort prévisible, les coûts de décontamination sont de l'ordre de dizaines de millions de \$ voire de centaines de millions de \$.

Par exemple, les coûts de décontamination pour le dépotoir illégal à Kanesatake sont estimés à 100 millions de \$.⁵

Il est clair qu'un fond de fermeture de quelques millions de \$ est nettement insuffisant et que c'est inacceptable.

Recommandation 17

Climat Québec demande au BAPE d'appliquer le **Principe de précaution** constatant un fond de fermeture aussi ridiculement faible démontrant de ce fait une nonchalance de Stablex et du ministère de l'environnement très inquiétante pour l'avenir. Le BAPE devrait donc recommander au ministre de refuser carrément le projet de Stablex.

Un peu d'histoire pour ne pas répéter les mêmes erreurs

Au début des années 80, le ministère voulait envoyer le site de déchets dangereux à Laval. Le maire de Laval l'époque, M. Lucien Paiement, un médecin, appuyé par une grande partie de sa population, s'était formellement opposé au projet malgré les retombées économiques qu'on lui faisait miroiter.⁶ La ville de Laval misait sur la qualité de vie et étant donné le peu de garantie sur le plan de la pollution et de la sécurité que donnait la compagnie autant que le ministère, le maire a formellement refusé le projet d'usine de Stablex. D'ailleurs ses ingénieurs s'étaient dit forts peu impressionnés par la qualité des études de Stablex. La mairesse de Blainville devrait s'en inspirer.

Une lettre ouverte de Pierre Pelletier de La Presse titrait le 30 mars 1992 : ***Stablex accusée à son tour de désinformation*** dont voici un extrait :

« Il y a dix ans...

— Un comité de citoyens refuse que des déchets dangereux soient importés, traités puis enfouis sur leur territoire. ;

Pétition de 5 500 noms.

— Ils réclament une étude d'impact et des audiences publiques et les obtiennent.

Les cartes sont mises sur la table.

— Les promoteurs et la municipalité s'allient pour forcer les citoyens à accepter le projet.

Le droit d'ânesse contre un plan de lentilles.

Les citoyens ont peur. Ils craignent pour leur santé et leur environnement.

On leur fait des promesses :

1) Comité de surveillance et de suivi des opérations de l'usine

⁵ Dépotoir toxique de Kanesatake Près de 100 millions pour décontaminer le site, selon Québec, Tristan Péloquin Joël-Denis Bellavance La Presse 31 mai 2023

⁶ Livre de Jean-Pierre Rogel Un paradis de la pollution, page 36 -37

- 2) Uniquement des déchets inorganiques et québécois.
- 3) Le procédé Seal-O-Safe est sûr à 100%.
- 4) Une zone tampon sécuritaire entre les résidences, l'usine et le site d'enfouissement.
- 5) Des garanties monétaires et pas de coulage en hiver.

Au fil des années toutes ces promesses ne seront pas tenues, les règles du jeu seront modifiées à l'insu des citoyens et le procédé Seal-O-Safe lui-même sera modifié.

Il y a dix ans, lors de l'étude d'impact et des audiences publiques, il a été dit clairement que le ciment Stablex enfoui était considéré comme un produit dangereux, et en 1990, dans le rapport Charbonneau (page 44), nous pouvions lire le commentaire suivant :

« La commission constate donc qu'en l'état actuel, le matériau stabilisé mis en décharge, soit près de 400 000 tonnes, n'est pas aussi inerte ou sécuritaire que prévu par la compagnie et le MENVIQ. Les conclusions de l'audience du BAPE sur le procédé Stablex en 1981, conclusions reprises dans le certificat d'autorisation de la compagnie, restent donc valables: le matériau «Stablex» doit être considéré comme un déchet dangereux.»

Donc, finalement, nous disons que la compagnie Stablex n'est pas aussi transparente que son porte-parole voudrait le faire croire. En effet, le mardi 25 février 1992, vers 17h30, il est arrivé un accident à l'usine Stablex. Un gaz jaune inconnu était rejeté dans l'atmosphère, un nuage jaune flottait au-dessus de l'usine. Un policier donna l'alerte et l'équipe des mesures d'urgence fut appelée sur les lieux.

Nous continuons de demander:

- 1) Que tout le dossier de Stablex soit rendu public à la population de Blainville et du Québec.
- 2) Qu'une étude d'impact et des audiences publiques soient décrétées sur l'avenir de Stablex.
- 3) Que le ministre de l'environnement du Québec et Stablex prennent tous les moyens pour que le matériau «stablex» ne soit pas exposé aux eaux de pluie.
- 4) Que si le ministre de l'Environnement est dans l'incapacité de garantir la sécurité du site, la protection de l'environnement et de la santé publique, qu'il ordonne à Stablex la cessation de ses opérations.

Ce sont les mêmes préoccupations des citoyens, les mêmes alliances entreprises-municipalités-gouvernement. Des fausses promesses, en particulier celle que les déchets ne proviendraient que du Québec. Un procédé douteux au dire même de la commission d'enquête.

À propos de la commission Charbonneau pas celle de 2011-2013 mais celle de 1990 la commission d'enquête sur les déchets dangereux au Québec, Louis Gilles Francoeur écrivait dans Le devoir du 20 septembre 1990⁷

« La commission jette un doute important sur la fiabilité de Stablex, la seule firme québécoise autorisée à éliminer des déchets inorganiques dangereux. Confirmant les informations publiées par LE DEVOIR l'automne dernier, la commission constate que « des mortifications substantielles ont été apportées » au procédé depuis son autorisation. « Rien ne permet de conclure à la lumière des résultats fournis (par Québec) à la commission que le stablex (un ciment sensément qui contient

⁷ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2760198>

des toxiques neutralisés) tel que déversé dans des cellules d'enfouissement constitue une matière inerte », ajoutent les commissaires.

Ils poursuivent en disant que « la présence de contamination, organique et inorganique, dans l'eau de ruissellement du site, dans l'eau à l'intérieur même des cellules et dans les sédiments des fossés de drainage soulève des craintes sérieuses quant à la sécurité environnementale du site de mise en décharge du stables » en raison notamment de « l'absence complète de suivi environnemental de la part du ministère de l'Environnement dans ce dossier »

La police verte avait mentionné de façon cinglante dans son rapport de 90 que le ministère ne faisait pas son travail. Aucune validation des prétentions de Stalex sur le procédé et aucune surveillance sur le terrain de la solidification du stalex/ciment. 33 ans plus tard, rien n'a changé!!!!

Que ce soit la commission Charbonneau, le rapport des enquêteurs de 1990, ces deux rapports concluent qu'il n'est pas possible d'affirmer que le ciment-stalex est inerte et sans danger, confirmant ainsi les impressions des ingénieurs de la ville de Laval 10 ans plus tôt.

Lors de la séance publique du 10 mai 2023, c'est Alain Rochon du ministère de l'environnement qui a répondu à notre question quant à savoir qu'avait fait le ministère suite au rapport de la police verte de 1990. Il nous a dit que la sous-ministre de l'époque a demandé à Stalex, le pollueur, de faire une étude pour répondre au rapport. C'est un flagrant conflit d'intérêt endossé par le ministère de l'environnement. M. Rochon nous a dit qu'il avait lu le rapport de Stalex et que tout était conforme. Suite à des questions, il nous a confirmé que le ministère n'avait fait aucune vérification sur le terrain. Comment à la lumière des études réalisées par le principal intéressé, le ministère de l'environnement peut-il conclure que tout va bien....C'était dans les années 90. Rien n'a changé depuis.

On entend M. Savoie, toujours lors de la séance du 10 mai 2023, le répondant du ministère de l'environnement, ne même pas savoir si le procédé avait changé depuis 1990. Il dit: je pense que oui, le procédé a changé mais validez avec Stalex. Stalex de répondre: non, le procédé est essentiellement le même. Les gens du ministère sont complètement ignorants de ce qui se passe réellement sur le terrain avec les déchets toxiques. C'est plus qu'inquiétant, c'est scandaleux.

On a vraiment l'impression que ni le BAPE, ni le ministère, ni la municipalité ont appris des erreurs du passé. Avec la crise climatique et l'état de la planète on ne peut plus se permettre de grosses erreurs comme celles-là. Il n'est pas trop tard. Le BAPE a le pouvoir d'enquête et d'influence qui peuvent faire la différence en autant que le président décide d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés. Il y a une maxime qui dit QUAND ON VEUT ON PEUT ET QUAND ON PEUT ON DOIT.

Conclusion

Avec la crise climatique qui est déjà commencée, les événements extrêmes se multiplieront : chaleur extrême, pluie diluvienne, glissement de terrain, gèle-dégels fréquents, vents violents et tornades, etc. Autant de facteurs qui viennent aggraver considérablement les risques déjà importants du projet de Stablex. Pour Climat Québec, tous les projets doivent être évalués à travers le prisme du climat. Nous devons regarder les impacts pour les 7 prochaines générations comme le préconisaient nos ancêtres sur le territoire.

À la base, l'idée de construire une montagne de déchets toxiques à Blainville à proximité des quartiers résidentiels est totalement irresponsable. Ajouter à cela que le site est entouré de tourbières, proche d'un esker qui recharge les eaux souterraines, et intégré dans un réseau d'eau de surface qui se déverse dans la rivière des Mille Îles ainsi la coupe à blanc de 69 hectares de forêt et l'idée devient carrément de l'entêtement contre nature. Et en plus, sachant que le procédé du ciment-stablex ne fonctionne pas et que la conception des cellules n'est pas étanche, l'idée commence à ressembler à de l'acharnement suspicieux.

Il est grand temps d'arrêter ce saccage immoral du territoire à Blainville. **Le BAPE doit utiliser son pouvoir d'enquête pour faire toute la lumière sur les grandes lacunes du procédé de ciment-stablex et de la conception des cellules et ainsi rendre incontournable le refus du projet d'agrandissement de Stablex avec la construction d'une montagne de déchets toxiques à Blainville.**

Le BAPE doit également utiliser son indépendance pour demander au gouvernement d'élargir et prolonger son mandat afin de trouver d'autres alternatives :

- 1 : prenant pour acquis l'interdiction d'importer des déchets toxiques pour traitement final à des fins commerciales
- 2 : en réduisant à la source la production de déchets toxiques au Québec
- 3 : en évaluant les différents procédés de traitement des déchets toxiques
- 4 : en déterminant des sites alternatifs pour les déchets du Québec qui seront plus sécuritaires pour la santé des citoyens et des écosystèmes, loin des quartiers habités et loin de réseaux d'eau souterraine ou de surface.